

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE		
Tél : +32 (0) 64 23 76 23	Fax : +32 (0) 64 23 76 33	Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Travail de fin d'études			
Ancien Code	ECTO3B46TFE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOTO3460		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Perrine PIGEON (perrine.pigeon@helha.be) Patricia MOLET (patricia.molet@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'enseignement a pour but de permettre à l'étudiant.e de démontrer l'acquisition du socle de compétences transversales en traitant d'un sujet s'inscrivant dans le cadre de son Bachelier en Management du Tourisme et des Loisirs. Elle incarne l'épreuve de fin de cycle. Elle permet également à l'étudiant.e de se préparer à entrer activement dans la vie professionnelle. Le séminaire de préparation à la vie professionnelle y contribue.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
 - 2.5 Entretenir des relations durables avec son réseau
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
 - 3.1 Utiliser des supports cartographiques et gérer la dimension espace-temps des produits
 - 3.2 Exploiter les potentialités des logiciels et des outils de recherche d'information et de réservation spécifiques au secteur
 - 3.3 Concevoir, produire les documents, les produits, les projets, les actions de promotion adéquats sur les supports idoines
 - 3.4 Intégrer les procédures, les documents, les prescriptions légales et les stratégies spécifiques au secteur d'activité
 - 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
 - 4.5 Exploiter des indicateurs de tendance du marché du tourisme et des loisirs et participer à leur conception

4.6 Évaluer les implications des activités en termes d'éthique et de développement durable, proposer des améliorations

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

5.6 Structurer et équilibrer les offres, les produits, en fonction du profil du public cible

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de:

- définir les objectifs d'un projet (analyse, produit...);
- rechercher des informations pertinentes;
- analyser, critiquer et synthétiser des informations;
- effectuer les démarches adéquates à la concrétisation de ses objectifs;
- rédiger et structurer un document en respectant l'orthographe et la syntaxe;
- utiliser un vocabulaire professionnel adéquat;
- présenter oralement devant un jury les démarches et résultats du travail;
- concevoir et utiliser un support adapté;
- apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées lors de la défense orale;
- présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé;
- se préparer à entrer dans la vie professionnelle (rédiger un CV attractif/créatif et une lettre de motivation cohérente avec son profil et ses attentes professionnelles, piloter sa recherche d'emploi, préparer un entretien d'embauche, identifier les informations pour se positionner sur le marché de l'emploi).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B46TFEA Travail de fin d'études 24 h / 14 C

ECTO3B46TFEB Séminaire de préparation à la vie professionnelle 12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 150 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO3B46TFEA Travail de fin d'études 140

ECTO3B46TFEB Séminaire de préparation à la vie professionnelle 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage "Séminaire de préparation à la vie professionnelle" et "TFE" permettent toutes deux de

préparer l'étudiant.e à entrer dans le milieu professionnel, développer un sens critique et entamer une réflexion sur l'analyse d'une problématique et la gestion de projets.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
 Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail de fin d'études			
Ancien Code	4_ECTO3B46TFEA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3461		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	14 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Perrine PIGEON (perrine.pigeon@helha.be)		
Coefficient de pondération	140		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'Unité d'enseignement "Travail de Fin d'Etudes" se développe pour l'essentiel pendant le Bloc 3. Elle occupe une place significative dans le parcours d'apprentissage de l'étudiant.e. Eventuellement, elle est liée au stage en entreprise du Bloc 3.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de la rédaction du travail écrit, il est attendu que l'étudiant·e soit capable, de façon individuelle, de:

- définir une problématique et des sous-questions de recherche;
- mener une recherche d'informations pertinentes;
- évaluer la fiabilité de sources d'informations;
- analyser, critiquer et synthétiser des informations, des faits, des méthodologies, des outils, ...;
- choisir une méthodologie appropriée à la problématique de recherche;
- établir des liens entre son analyse et la revue de littérature;
- rédiger et structurer un document en respectant les consignes et les règles de l'art;
- utiliser une orthographe, une syntaxe et un style corrects;
- utiliser précisément les notions techniques spécifiques à la discipline;
- faire preuve de recul critique quant aux pratiques d'entreprise et sa propre production.

Au terme de la présentation orale du travail de fin d'études, il est attendu que l'étudiant·e soit capable, de façon individuelle, de :

- structurer en propos, de formuler clairement ses idées et de contextualiser le sujet, en s'appuyant sur un support numérique;
- présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé;
- employer des termes techniques corrects et adaptés;
- apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées;
- adopter une attitude professionnelle et mature dans les échanges avec le jury.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le Travail de Fin d'Etudes sera structuré suivant les directives du Vademecum des Travaux de Fin d'Etudes et conformément au Règlement des Etudes et Règlement spécifique du Département.

Il contiendra notamment:

- la présentation de la problématique touristique ou de loisirs (analyse, projet...);
- les apports théoriques pertinents qui permettent d'apporter une réponse à la problématique ;

- la prise en compte des aspects économiques, financiers, fiscaux, sociaux, environnementaux, ... ;
- la méthode de collecte d'informations sur le terrain, les méthodologies suivies ;
- l'analyse des données collectées ;
- la présentation des résultats ;
- les recommandations, solutions et prolongements éventuels envisageables.

Démarches d'apprentissage

La Coordination de Section présente les enjeux des Travaux de Fin d'Etudes à l'étudiant·e, généralement à la fin du Bloc 2 et au début du Q1 du Bloc 3. L'étudiant·e remet la fiche "Promoteur" selon les modalités prévues sur ConnectED au regard de l'AA. Le Promoteur, membre de l'équipe pédagogique du Département, suit l'étudiant·e dans son parcours lié à son Travail de Fin d'Etudes et ce, à travers des réunions, échanges de mails, échanges téléphoniques, lectures de passages écrits qui constitueront le travail final, ... Le promoteur et l'étudiant·e fixeront de commun accord les modes de communication et leur répartition dans le temps. L'étudiant·e est responsable de l'initiative de prise de contact régulière avec son Promoteur.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant·e est préparé·e dans son activité d'apprentissage par la Coordination de Section à travers la remise de la fiche "Promoteur" et bénéficie d'un suivi du promoteur, à l'initiative de l'étudiant·e. De nombreux textes législatifs ou documents d'aide sont à la disposition de l'étudiant·e: le Règlement général des études et le Règlement spécifique du Département, le Vademecum TFE, la description des formations, points d'intérêts, ... des membres de l'équipe pédagogique (dans la perspective de la fixation des promoteurs), la fiche promoteur, l'ensemble des Travaux de Fin d'Etudes accessibles au public à la bibliothèque du Département (à titre d'exemples), la grille d'évaluation du jury des Travaux de Fin d'Etudes.

Sources et références

L'étudiant·e consultera des sources en rapport avec la thématique de son Travail de Fin d'Etudes. Toutes les sources utilisées pour l'élaboration de l'AA sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, PPTs ou autres supports, notes de cours, vademecum et directives seront postés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

C'est lors du jury final du Travail de Fin d'Etudes que la cotation est attribuée à l'activité d'apprentissage.

L'évaluation repose sur quatre dimensions :

- le travail de l'année évalué uniquement par le promoteur (10%) ;
- la forme du travail écrit évalué par le promoteur et les lecteurs (20%) ;
- le fond du travail écrit évalué par le promoteur et les lecteurs (40%) ;
- la présentation orale évaluée par l'ensemble du jury de TFE (30%).

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant·e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Pour un étudiant·e diplômable en janvier, les modalités d'évaluation, ainsi que la matière sur laquelle il/ele sera interrogé·e, seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant·e et l'enseignant·e concerné·e.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Évc	10	Évc	10
Période d'évaluation			Tvs + Exo	90	Tvs + Exo	90

Évc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 140

Dispositions complémentaires

Principe général :

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
 Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de préparation à la vie professionnelle			
Ancien Code	4_ECTO3B46TFEB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3462		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Patricia MOLET (patricia.molet@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce séminaire permet à l'étudiant de se préparer à entrer activement dans la vie professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Rédiger un CV attractif et créatif accompagné d'une lettre de motivation cohérente avec son profil et ses attentes professionnelles
- Piloter sa recherche d'emploi
- Préparer un entretien d'embauche
- Identifier les informations pour se positionner sur le marché de l'emploi

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Connaissance de soi
- CV et lettre de motivation
- Piloter sa recherche d'emploi
- Entretien d'embauche
- Informations professionnelles

Démarches d'apprentissage

Ateliers de mises en situation

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative à la demande de l'étudiant

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED en regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPsT ou autres supports, vade-mecum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

100% : travail individuel

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'AA.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100				
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement. Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages : - Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec. - Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation. Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).